

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE PAVIE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	23
Présents :	22
Procurations :	0
Votants :	22
Date de convocation :	29/05/2026

Séance du vendredi 5 juin 2026 à 19 H 00

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Jean-Luc CARSALADE, Simon CHALÉAT, Martine DAREUX, Virginie DASQUE, Fernand DEL FABBRO, Jacques GABRIEL, Caroline HOGANT, Frédéric JOUGLAR, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Cathy PERSONNE, Marie-Hélène PRUD'HOMME, Thomas PUGNET, Alexandra SAGOT, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

ABSENTE : Corinne SCHLUCK.

SECRETAIRE : Simon CHALÉAT.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 16 avril 2026.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

2 – Décisions du Maire

Décision n° 2026_030 : Acquisition d'un tracteur tondeuse (matériel d'occasion) : JARDIGREEN, 32550 PAVIE – Montant de 21 900,00 € H.T. soit 26 280,00 € T.T.C.

Décision n° 2026_031 : Désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement des locaux associatifs mutualisés à la maison de la culture. M. Guy BAUDEAN, Architecte, 32 000 AUCH – Montant de 4 400.00 € H.T. soit 5 280.00 € T.T.C.

3 – Finances

■ **Tarification fourniture de repas pour le camp d'été du foot**

Le club de football FC Pavien, dans le cadre de l'organisation d'un camp d'été, souhaiterait réserver des repas pour les participants du stage à la cuisine collective de la mairie de Pavie, pour les midis des dates suivantes : les 6, 8, 9 et 10 juillet.

Le groupe sera composé de :

- 20 enfants
- 3 adultes

Soit un total de 23 repas par jour maximum.

Les repas seraient pris dans le réfectoire de la cantine scolaire, ou à proximité immédiate (préau) et les enfants sous la surveillance de leurs encadrants.

Considérant que la cantine a la capacité d'accueillir ces enfants en plus des enfants qui fréquenteront le centre aéré à cette période, Monsieur le maire propose de donner une suite favorable à cette demande. En outre, il propose de fixer le tarif extérieur pour ces repas, soit 5,20 €.

Ce tarif pourra s'appliquer aux demandes de groupes de jeunes pour des séjours ponctuels, sous réserve de l'accord du Maire.

M. Jouglar précise que le tarif est assez bas par rapport à ce qui est pratiqué par ailleurs.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

■ **Fixation d'une Redevance d'Occupation du Domaine Public : camions cuisine ou « Food trucks » (vente au déballage)**

Les « food-trucks » sont soumis au régime du commerce ambulant.

Une déclaration préalable est nécessaire lorsque l'activité est exercée hors du territoire de la commune où est située l'habitation ou le principal établissement de la personne.

L'installation est soumise à autorisation d'occupation du domaine public et au paiement d'une redevance d'occupation (permis de stationnement si domaine public routier).

Pas de mise en concurrence préalable en cas de manifestation d'intérêt spontanée.

Tarifs :

- Jusqu'à 4 h d'occupation journalière : 10 €/ jour
- Journée : 20 €
- Forfait électricité en sus : 2 € jusqu'à 4 h / 5 € par journée

Alexandra SAGOT présente les tarifs pratiqués à AUCH par comparaison.

Mme DAREUX s'interroge sur la tarification des food trucks lors de Trad'Envie, marché gourmand...

Il est convenu d'appliquer ces tarifs hors manifestations associatives.

M. JOUGLAR précise que le conseil municipal pourrait donner délégation à M. le Maire afin de fixer les tarifs.

Mme DASQUE s'interroge sur le fait qu'un food trucks s'installe proche d'une chapelle. N'y-a-t-il pas des règles à respecter ?

M. le maire précise que c'est un parking public, il faudra veiller à la propreté des lieux.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

4 - Domaine

■ **Acquisition de l'immeuble 15 impasse Galtier,**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'acquisition du local situé derrière le cimetière, impasse Galtier, afin de permettre au service technique de disposer d'une annexe dans le centre de Pavie, rive gauche du Gers.

Il rappelle la délibération en date du 10 juillet 2025 pour l'acquisition de bâtiment situé sur la parcelle bâtie BS 46 sise 4, impasse Galtier pour 85 000€.

Vu les dégâts occasionnés à la toiture du bâtiment existant par l'épisode de grêle du 25 juin 2025,
Vu le souhait des propriétaires de ne pas engager les travaux de réfection et de vendre le bâtiment en l'état,

Vu la nouvelle proposition des propriétaires de fixer en conséquence le prix à 70 000€,

Monsieur le Maire propose de prendre en compte l'état de la toiture et d'acquérir le bien aux conditions financières renégociées suivantes (- 15 000 €) :

<i>Nom actuel du propriétaire</i>	<i>Numéro cadastral des parcelles à acquérir</i>	<i>Adresse parcelles</i>	<i>Superficie parcelles</i>	<i>Coût acquisition</i>
MS. AVEZAC	BS 46	4, impasse Galtier	815 m ²	70 000€

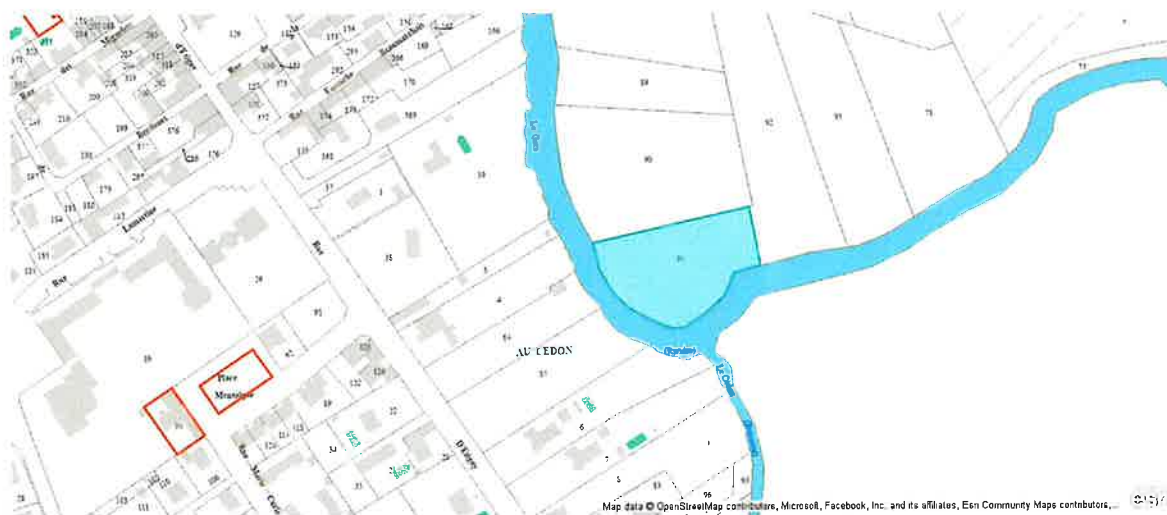
Les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur, la commune de Pavie.

M. le Maire précise que le délai d'acquisition sera un peu repoussé, le notaire souhaitant attendre les délais de recours de la délibération pour signer l'acte.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

■ Acquisition de la parcelle AO 91 à la plaine sportive

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'acquisition de terrains aux abords du stade de football et en particulier l'acquisition de la parcelle AO 91 appartenant à M. Michel DAROLES.



Vu le code des collectivités, notamment l'article 2241-1,
Vu la commercialisation par la vente de gré à gré,
Vu l'accord entre M DAROLES et la Commune de Pavie,

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle AO 91 aux conditions suivantes :

<i>Nom actuel du propriétaire</i>	<i>Numéro cadastral des parcelles à acquérir</i>	<i>Adresse parcelles</i>	<i>Superficie parcelles</i>	<i>Coût acquisition</i>
M. DAROLES	AO 91	AU PADOUEN	4 480 m ²	6 720 € (soit 1,50€/m ²)

Les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur, la commune de Pavie.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

5 – Désignation du correspondant défense

À l'occasion du renouvellement des Conseils municipaux, le ministre de la Défense a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes en France, soit maintenu et renforcé.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Les correspondants défense agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen. Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense.

Enfin, les correspondants défense jouent un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2121-21 ;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 ;

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 ;

Considérant que, le développement de la relation armée-citoyen nécessite de disposer sur le territoire national de correspondants locaux chargés des questions de défense ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

Désigne à l'unanimité comme conseiller municipal en charge des questions de défense pour la commune : **M. Jean-Luc CARSALADE**

M. CARSALADE a déjà assisté à une première réunion (rôle de relais d'informations auprès du conseil municipal : réserve de 2^e ligne, recherche de nouveaux porte-drapeaux, recrutement armées...en lien avec le délégué militaire).

M. DEL FABBRO demande si on a relayé l'information auprès de nos jeunes.

M. CARSALADE précise qu'il n'y a pas de formalisme en place, il faut en parler.

M. le Maire précise qu'il travaille avec M. CARSALADE sur le plan communal de sauvegarde de la commune.

6 – Tirage au sort des jurés d'assises pour 2027

Monsieur le Maire propose de désigner les 3 jurés d'assises pour la commune de Pavie. Il précise que le nombre de noms à tirer au sort est le triple de celui fixé par arrêté, soit 9 personnes sur la liste des électeurs de la commune arrêtée au 23 février 2026.

La condition pour être tiré au sort : être âgé de plus de 23 ans (exclusion des personnes nées après le 31/12/2003). Pas d'exclusion possible sous quelques autres motifs.

Il est procédé au tirage au sort, la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2027 sera ensuite transmise au Tribunal judiciaire d'Auch.

Liste préparatoire 2027 :

- Page 171 – ligne 1 : MAHERAULT Roselyne
- Page 170 – ligne 8 : MAGNOAC (MONTELS) Nathalie
- Page 122 – ligne 5 : GABARDO Laëtitia
- Page 146 – ligne 1 : KUROWSKI Vanessa
- Page 183 – ligne 8 : MESTDAG Audrey
- Page 238 – ligne 1 : SOLON Jean Luc
- Page 169 – ligne 8 : LUSTRI Audrey
- Page 235 – ligne 5 : SESPIAUT Michel
- Page 85 – ligne 7 : DEBOUT Daniel

7 – Questions diverses.

Mme BAJON : Problème d'arrosage du magnolia au cimetière (manque d'eau), vols de plantes dans les massifs. Meilleure visibilité des panneaux de règlementation des plates-formes de déchets. Problème de visibilité en sortie de route mais le fauchage qui vient juste de commencer.

Mme VERDIER : informations concernant les habitats inclusifs... une réunion de commission sera proposée pour évoquer ce sujet, sûrement à la rentrée.

M. BLAY propose de réunir toutes les commissions à partir de septembre afin de planifier tous les projets à mettre en œuvre.

Projet de création d'une association pour militer pour le contournement d'Auch et Pavie : accord à trouver avec les maires d'Auch, de Pessan... M. le Maire va continuer à contacter les communes concernées ainsi que le Département.

Manifestations à venir : 60 ans du football club le 6 juin, fête à Pavie les 20 et 21 juin (il faudra sécuriser le Vieux Pont), le tournoi Flo Aujard les 27 et 28 juin, le festival Rural Colors avec O'Riders les 27 et 28 juin également, et le 3^e anniversaire café associatif 03 juillet.

M. PUGNET : On avait recueilli des doléances lors de la réunion publique, concernant les chats errants. M. le maire répond que cela a été réglé, les stérilisations sont prises en compte dans notre quota.

Mme DAREUX : souhaiterait un peu plus de retour des informations du Grand Auch... M. BLAY précise qu'un nouvel agent va travailler sur la communication.

Mme DASQUE s'interroge sur les subventions des 4 associations qui sont restées en suspens... M. AUTIE précise que les associations ont été reçues, les situations ont été éclaircies.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 20.

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, possibly representing the initials 'GB'.A stylized, cursive handwritten signature in black ink, possibly representing the initials 'AB'.

